

Commune de : ROMANECHE-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **22 mars 2023** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Mesdames Monique DUTRAIVE ép. LENFANT, Lauranne LOMBARD, Marie-France MONNET,
Messieurs Charles AHIAFOKPO, Frédéric BERGERON, Thomas PATENOTRE, Philippe GUILLON.

Excusés : Madame Marion PONT représentée par Madame Lauranne LOMBARD
Monsieur Frédéric MEUNIER représenté par Monsieur Charles AHIAFOKPO
Madame Céline MASCHINOT représentée par Madame Aurélie BUFFA
Madame Sandrine TITOLO

Absents : Madame Patricia FLAMY
Monsieur Thierry RATIGNIER

Monsieur Philippe GUILLON a été nommé secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

➤ **Subventions aux associations 2023 :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des demandes de subventions parvenues en mairie et de l'étude faite par la commission finances sur cette question.

Vu l'état des subventions 2022,

Vu l'article 2311-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu les propositions d'attribution de subventions communales étudiées par la commission finances,

Vu l'intérêt public local présenté par les activités de ces différentes associations,

Considérant que les membres des associations concernées, intéressés par la délibération, ne prennent pas part au vote, le conseil municipal retient l'attribution des subventions pour l'exercice 2023 selon les dispositions suivantes :

	PRÉVISIONS 2023	Disposition du vote			
		Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
ADMR	800.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
ASSOCIATION FLORA	300.00 €	13	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	Mme GOMBERT
ASSOCIATION PAE	100.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-

ASSOCIATION PETANQUE ROMANECHOISE	400.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
ASSOC SOU DES ECOLES	400.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
ASSOC COMMUNALE CHASSE SAINT HUBERT	350.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
ADIL ASSOC DEPARTEMENTALE INFORMATION LOGEMENT	150.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
PARTICIPATION CENTRES AERES	10 000.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
CLUB DE L'AMITE	600.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
COMITE DES ANCIENS	5 500.00 €	13	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	Mme GOMBERT
COMITE DE FLEURISSEMENT	1 000.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	2 500.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
COOP SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	1 000.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
FNACA	400.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
FOYER RURAL	1 400.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
PREVENTION ROUTIERE	150.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
LES MOULINS A PAROLES	400.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
NOTE BEAUJOLAISE	1 200.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
NOTE BEAUJOLAISE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TENUES	2 600.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
QUARTZ	1 500.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
ROMANESCOEUR	400.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
TENNIS CLUB DU MOULIN A VENT	400.00 €	13	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	Mr BERGERON
VSR	1 400.00 €	14	-	MONNET M.F. PATENÔTRE T.	-
Total	32950.00 €				

Autorise le Maire à procéder au versement de ces subventions, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 au budget primitif 2023.

➤ **Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :**

Le conseil municipal est informé qu'il est nécessaire de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 fêtes et cérémonies, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Les dépenses engagées à l'occasion des fêtes ou cérémonies nationales et locales sont imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » ; les frais de réceptions (organisés hors du cadre de ces fêtes et cérémonies) au compte 6257.

Le conseil municipal décide de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations, les cérémonies de vœux, les échanges dans le cadre du jumelage...

- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, départ des agents (retraite, mutation) ou lors de réceptions officielles ;
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, ...);
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

Les frais de réceptions (organisés hors du cadre de ces fêtes et cérémonies) seront prévus au compte au compte 6257 du budget communal.

➤ **MBA | Habitat : Avis sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur (PPGDID) :**

La loi ALUR du 24 mars 2014 confie aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux. Elle a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur (PPGDID) et la mise en place d'un système de cotation des demandes de logement social dans un objectif d'aide à la décision en Commission d'Attribution des Logements Sociaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ÉMET un avis **favorable** sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Quinzaine du compostage :

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à l'initiative de Marion PONT et en collaboration avec Mâconnais Beaujolais Agglomération, un site de compostage partagé sera mis en place au niveau des PAV à côté du cimetière.

L'inauguration de cette installation est prévue le mercredi 29 mars à 18h avec présentation du dispositif et animation par les services de MBA. La population est invitée à cette occasion à découvrir les modalités du compost.

Installation classée SAS METHA VAL DE SAONE :

Monsieur le Maire informe le conseil d'un arrêté du Préfet du Rhône portant enregistrement du projet d'une unité de méthanisation porté par la société METHA VAL DE SAONE à Dracé, commune voisine.

Maison Médicale :

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune est en contact avec une sage-femme pour un projet d'installation sur la maison médicale. Il rappelle également le projet d'ouverture du 2^{ème} cabinet médecin généraliste en mai.

Les locaux étant actuellement tous occupés il sera pris attache auprès du Département afin de voir si l'installation de cette nouvelle activité est envisageable.

Economie d'énergie :

Monsieur le Maire rappelle au conseil les différentes mesures prises par la commune en matière d'économie d'énergie : Pose de régulateurs sur les chaudières, changement de l'ensemble des éclairages des bâtiments communaux pour un passage à l'éclairage LED. Il reste sur cette thématique à envisager des changements sur l'éclairage de l'église et de la zone des terrains de boules.

La commune est également en attente du retour d'étude d'un cabinet thermique concernant la Salle du Moulin à Vent et la Salle Benoit Raclet.

L'installation de panneaux solaires sur la salle Benoit Raclet est également envisagée en collaboration avec les services du SYDESL pour une production électrique qui ne sera pas forcément réservée à la consommation du bâtiment.

Zone de loisirs Les Perrières :

Aurélié BUFFA informe le conseil de l'état d'avancement du projet de la zone de détente sur les Perrières. Les retours aux dossiers de demandes de subventions auprès de MBA et du Département sont favorables pour un montant attribué de 100 000 euros sur un financement estimé à 206 000. L'implantation du City stade et le terrassement ont été étudiés. Concernant le parcours santé, les pentes seront limitées à 2.8% pour faciliter l'accessibilité, un premier choix a été réalisé pour le type d'agrès à installer sur le parcours.

Conseil communal des jeunes :

Le projet de cabane à livres installée sur le parking des écoles avance et le CMJ interviendra prochainement pour les travaux de finition.

Conseil d'école et petite enfance :

Aurélié BUFFA informe le conseil de la tenue du dernier conseil d'école regroupant les écoles maternelle et élémentaire. La mairie a été remerciée de faciliter l'ensemble des projets dont l'école est porteuse. Une demande a été soulevée concernant le matériel informatique mais reste à définir.

Accueil des très jeunes enfants :

Aurélié BUFFA fait part au conseil de différentes demandes formulées pour la création de MAM sur la commune depuis le début du mandat. La mairie est sollicitée pour émettre un avis sur ces créations mais le problème d'installation est bien souvent lié à l'absence de locaux.

Travaux de voirie 2023 :

Jean-Pierre REYNIER informe le conseil de l'état d'avancement des travaux de voirie. Concernant le Bourg, la reprise des canalisations et l'aménagement de la plateforme sont achevés sur les terrains dont la commune s'est portée acquéreur.

Concernant les travaux en cours :

Aménagement de trottoir sur la route du Bourg se poursuit avec création depuis l'intersection avec la rue des Jacques jusqu'au Pont Belouse. Un plateau traversant sera également aménagé sur l'intersection Route du Bourg / rue des Jacques. Concernant l'aménagement du Rond-Point sur la RD 906, la mairie est en attente des retours de consultation des entreprises.

Thomas PATENÔTRE informe le conseil qu'au vu des risques de Flavescence dorée, il vaudrait mieux éviter la plantation de cep de vigne sur le Rond-Point. Les plantations aux abords du giratoire sont quant à elles en cours d'exécution.

Abribus au Moulin à vent :

L'aménagement du passage piéton sur la départementale ne sera possible que si cette zone est passée en agglomération. Une rencontre avec les services du département est prévue le 29 mars sur cette problématique.

Travaux bâtiments :

Maurice FAVRE informe le conseil que les travaux concernant la partie des démolitions sur le Bourg sont quasiment achevés. L'étape suivante se portera sur la réfection des enduits.

Une première réunion de la commission en charge de porter une réflexion sur l'aménagement de la place sera prochainement programmée.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il souhaite voir aboutir l'émergence d'un avant-projet pour la fin de l'année.

Passerelles chemins de randonnées :

Lauranne LOMBARD informe avoir reçu de nouveaux chiffrages concernant les passerelles dont l'un prévoit la maçonnerie relative à ces installations et l'autre non. Elle fait part de la difficulté rencontrée à trouver des fournisseurs susceptibles de réaliser ce type d'installation. Elle rappelle qu'une partie de l'itinéraire nécessite encore une intervention de débroussaillage.

Viticulture :

Thomas PATENOTRE remercie au nom des viticulteurs la municipalité pour la coupe offerte à l'occasion de la Saint Vincent. Il fait part également du regret de ne pas avoir eu de représentant de la municipalité à cette occasion alors qu'elle avait été conviée.

Dépôt de Gène :

Suite aux entrevues avec **Monsieur le Maire**, Thomas PATENOTRE informe le conseil que les viticulteurs refusent le déplacement du dépôt de gène aux abords de la déchetterie. **Monsieur VACHER** rappelle que la circulation des tracteurs et véhicule d'enlèvement aux abords du stade n'est plus souhaitée pour des raisons de sécurité et que la solution proposée par la mairie était d'aménager une zone de stockage aux abords de la déchetterie.

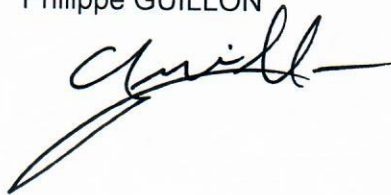
Monsieur PATENOTRE informe que les viticulteurs n'ont pas de terrain à proposer permettant cet aménagement mais qu'ils n'iront pas aux abords de la déchetterie pour décharger le gène.

Monsieur VACHER rappelle que le dépôt sera déplacé. Une nouvelle rencontre aura lieu avec les viticulteurs concernant ce sujet.

Parole est donnée à la salle

La séance est close à 22h05

Le secrétaire de séance
Philippe GUILLON



Le Maire,
Yannick VACHER

